

PROJETS DE BUDGETS PRIMITIFS 2017

Budget principal Et budgets annexes

----- RAPPORT DE PRESENTATION

Préambule

Les projets de budgets primitifs 2017 s'inscrivent dans le cycle annuel budgétaire de l'année : ils ont été précédés par le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 10 novembre 2016 (*rapport de présentation mis en ligne sur le site internet de la Ville* ⁽¹⁾) et seront suivis de décisions modificatives inscrites à l'ordre du jour de prochains conseils municipaux.

Les projets de budgets 2017 du budget principal et annexes de l'eau et de la régie d'exploitation de l'Elispace ont été soumis à l'assemblée délibérante le 16 décembre 2016 afin de se conformer au principe budgétaire de l'antériorité qui a l'avantage de faire coïncider la périodicité des prévisions et de l'exécution budgétaire, tandis que les autres budgets annexes constituant des « opérations de lotissements » ont été adoptés le 3 février 2017, ce afin de pouvoir comptabiliser les stocks issus des comptes administratifs 2016.

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires (M14 et M49). Il a été joint dans sa version initiale au dossier remis aux membres de la commission des finances, puis dans sa version actuelle aux membres du conseil municipal. La mise à disposition du public du rapport de présentation et des maquettes budgétaires s'effectue, au choix des personnes intéressées, soit par :

- consultation sur le site internet de la Ville ⁽¹⁾ pour ce qui concerne le rapport de présentation,
- consultation sur place au service des finances de la Ville (3^e étage de l'hôtel de Ville),
- envoi dématérialisé via internet sur simple demande formulée à l'adresse finances@beauvais.fr,
- envoi par courrier postal sur demande écrite et moyennant le paiement des photocopies (tarif fixé par le conseil municipal à 0,18 € par page et susceptible d'être modifié).

Pour ce qui concerne les élus municipaux, les maquettes budgétaires ont été insérées au dossier du conseil municipal qui est transmis dans les délais légaux prévus à l'article L2121-12 du CGCT.

Concernant les ratios prévus à l'article R2313-1 du CGCT, ils sont insérés dans la maquette budgétaire et dans le présent rapport de présentation. Leur communication au public s'effectue via cette dernière insertion puisque le présent rapport est mis en ligne sur le site internet de la ville ⁽¹⁾

Précisons que le rapport de présentation qui suit fait état de comparaisons avec la moyenne de la strate démographique qui regroupe les communes de 50.000 à 100.000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé (données des CA 2014).

⁽¹⁾ <http://www.beauvais.fr>, rubrique « économie-emploi / budget de la Ville ».

SOMMAIRE

<u>BUDGET PRINCIPAL</u>	page 04
A - Section de fonctionnement	page 04
1 - les recettes de fonctionnement	page 04
2 - les dépenses de fonctionnement	page 10
B - Section d'investissement	page 15
1 - les ressources d'investissement	page 15
2 - les emplois d'investissement	page 19
C - ratios financiers définis à l'article R2313-1 du CGCT et répartition du budget principal sur 100 €.	page 21
<u>BUDGETS ANNEXES</u>	page 24
A - Eau	page 24
B - Régie exploitation Elispace	page 27
C - Lotissement Longue Haie	page 28
D - Lotissement Agel	page 30

Synthèse générale

Le budget de la Ville de Beauvais totalise 105,7M€ en 2017, soit un montant proche de celui de 2016 (105,8M€), mais il est marqué par une diminution notable de la section de fonctionnement (-1,9%) qui contraste avec la hausse constatée en investissement (+6,7%) :

En effet, s'agissant de la section de fonctionnement, c'est une diminution significative de -1,9% qui est enregistrée, avec un budget qui passe de 83,6M€ en 2016 à 82M€ en 2017.

Cette baisse de -1,6M€ en matière de recettes de fonctionnement résulte de :

- remboursement en 2016 par l'Agglomération d'une part de la contribution au SDIS telle qu'acquittée par la Ville. Cette non reconduction en 2017 de cette recette et de facto de la dépense correspondante, se traduit par une diminution du budget de -0,8M€ (pages 9 et 13) ;
- la hausse des bases fiscales qui générerait un produit fiscal supplémentaire de +0,7M€ (page 5) ;
- la diminution anticipée de la dotation de la solidarité communautaire versée par l'Agglomération du Beauvaisis de -1,3M€ (page 5) ;
- la baisse des dotations versées par l'Etat au titre de la contribution au redressement des finances publiques (page 6 à 8).

Il faut par ailleurs souligner que les taux d'imposition municipaux resteront inchangés pour la 8^e année consécutive.

En parallèle et afin de maintenir l'équilibre de la section de fonctionnement, des mesures visant à réduire le niveau des dépenses de fonctionnement sont rendues nécessaires et portent sur le budget consacré aux charges à caractère général (-300k€ - page 10), aux dépenses de personnel (-360k€ - page 11) et aux charges financières (-335k€ - page 14). A contrario, le budget consacré aux subventions des associations (page 13) est maintenu au niveau de 2016 (4,6M€) et celui alloué au CCAS est augmenté de +330k€ (page 13). L'ensemble de ces mesures permet le maintien du niveau d'autofinancement (8M€ - page 15) à l'identique de celui de l'année 2016.

A contrario, s'agissant de la section d'investissement, c'est une hausse remarquable de +6,7% qui est à souligner, avec un budget qui passe de 22,2M€ en 2016 à 23,7M€ en 2017.

Cette hausse de 1,5M€ en matière de recettes d'investissement est principalement obtenue avec :

- le maintien de l'autofinancement au niveau de 2016, soit 8M€ (page 18) ;
- un recours prévisionnel à l'emprunt de 9,8M€ en augmentation de +1M€ ou +11% par rapport à 2016 (page 16), mais hausse relative au vu de la baisse de 7,5M€ du niveau de l'endettement constatée au cours des trois dernières années (page 17);
- des subventions obtenues de la part de nos partenaires financiers en progression de +1M€ (page 16).

En parallèle, la hausse du niveau des dépenses d'investissement porte essentiellement sur les opérations d'équipement qui passent de 12,1M€ en 2016 à 14,1M€ en 2017 (+2M€ ou +16%, page 19).

BUDGET PRINCIPAL

Le rapport de présentation du débat d'orientations budgétaires pour le conseil municipal du 10 novembre dernier mentionnait, en page 3, que la simulation budgétaire 2017 avait été établie sur la base des choix actuels de la collectivité, tels les modalités de gestion des services publics, le patrimoine détenu par la Ville, le contexte législatif en vigueur qui s'impose à notre collectivité, mais en anticipant la fusion de l'Agglomération du Beauvaisis avec la communauté de communes rurales du Beauvaisis au 1er janvier 2017. Ces précisions restent valides pour les prévisions budgétaires 2017.

Le budget primitif de la Ville totalise 105,7M€, soit un montant proche de celui atteint en 2016 (105,8M€).

A – Section de Fonctionnement

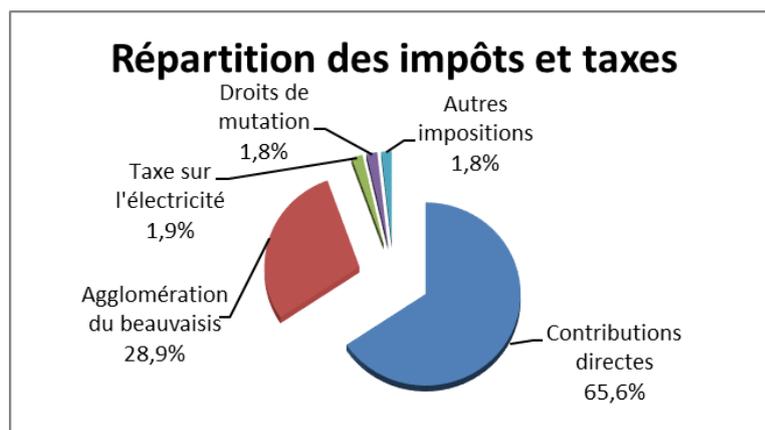
La section de fonctionnement atteint 82M€ (77,6% du budget total), un montant en net recul par rapport à 2016 (83,6M€ ou 79% du budget total).

1 – Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement		rappel BP 2016	BP 2017	Variation
013	Atténuation de charges	907 107	752 160	-17,1%
70	Produits des services	6 001 331	5 219 969	-13,0%
73	Impôts et taxes	58 757 511	58 200 761	-0,9%
74	Dotations, subventions et participations	17 351 581	17 051 069	-1,7%
75	Autres produits de gestion courante	478 800	637 300	33,1%
76	Produits financiers	300	200	-33,3%
77	Recettes exceptionnelles	21 000	20 000	-4,8%
78	Reprise provision	29 200	29 200	0,0%
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	5 973	67 802	1035,1%
Total recettes de fonctionnement :		83 552 803	81 978 461	-1,9%

1.1 Chapitre 73 - Impôts et taxes

Ce chapitre budgétaire totalise 58,2M€, représente à lui seul 71% des recettes réelles de fonctionnement et varie de -0,9% par rapport au BP 2016. Il est composé des principaux éléments suivants :



1.11 Contributions directes

Les contributions directes représentent 66% des impôts et taxes et totalisent un produit fiscal de 38,2M€ (pour mémoire, 37,5M€ en 2016). La municipalité a décidé de maintenir les taux communaux de la taxe d'habitation (16,60%), de taxe foncière sur le bâti (35,66 %) et de la taxe foncière sur le non bâti (68,56%).

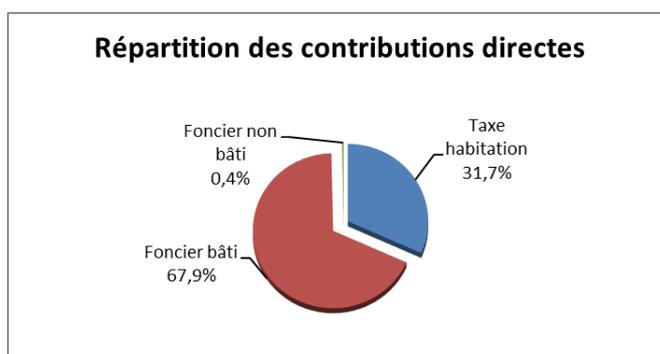
Les taux d'imposition communaux 2017 à Beauvais resteront ainsi inchangés pour la 8^e année consécutive, comme la municipalité s'y est engagée.

Si les taux arrêtés par la Ville ne changent pas, les bases fiscales locales des ménages devraient quant à elles progresser sous l'effet de :

- la revalorisation forfaitaire annuelle des bases (taux de +0,4% retenu compte tenu de l'amendement voté par les députés le 18 novembre 2016) ;

- la progression « physique » des bases qui résulte de la politique municipale en faveur de la création de nouveaux logements (estimation de +1,6%).

La répartition du produit fiscal des contributions directes est la suivante :



Comme indiqué dans le rapport de présentation remis pour le débat d'orientations budgétaires au conseil municipal du 10 novembre dernier, les constructions nouvellement soumises à imposition totaliseraient 337.000 euros en matière de foncier bâti, les logements neufs des sociétés d'HLM financés par des prêts aidés de l'Etat 48.000 euros et les logements neufs situés en zone franche urbaine 44.000 euros.

1.12 Les dotations versées par la communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB)

Les dotations allouées par l'Agglomération du Beauvaisis à la Ville de Beauvais représentent 29% des impositions et taxes et ont évolué de la manière suivante :

Objet	CA 2015	BP 2016	Projet BP 2017
Attribution de compensation	19 286 979	16 818 261	16 818 261
Dotations de solidarité communautaire	2 695 032	1 336 650	0

L'évolution de l'attribution de compensation en 2016 est liée au transfert de la contribution incendie à l'Agglomération du Beauvaisis (-2,5M€). Aucune évolution n'est anticipée pour 2017 à ce jour, puisque la fusion de la CAB CCRB n'impactera pas son montant, sauf à ce que ce nouvel établissement étende le champ de ses compétences. Considérant que de tels transferts sont neutres d'un point de vue budgétaire (charges transférées = diminution de l'attribution de compensation), pour le cas où des transferts seraient décidés en cours d'année, leur budgétisation pourra s'effectuer dans le cadre d'une éventuelle décision modificative.

S'agissant de la dotation de solidarité communautaire (DSC) créée par délibération de la CAB courant 2006, l'absence de prévision telle qu'annoncée lors du débat d'orientations budgétaires du 10 novembre dernier, s'explique par le décalage dans le temps du vote du budget du futur EPCI issu de la fusion CAB CCRB (attendu fin mars 2017) et implique que le nouvel EPCI ne peut pas se prononcer à ce jour sur l'enveloppe qu'il consacrerà à cette dotation et sur les modalités de sa répartition entre les communes membres.

1.13 Autres éléments remarquables

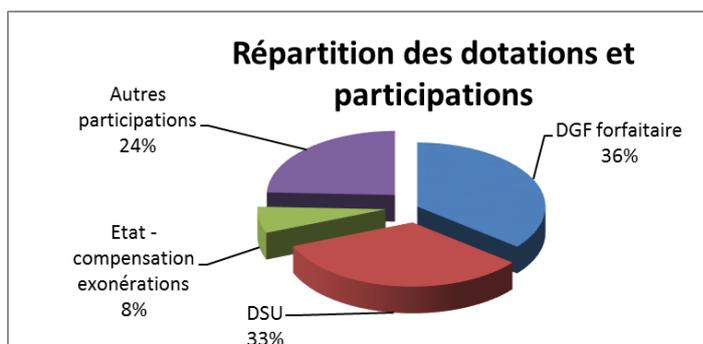
Les taxes additionnelles aux droits de mutations perçus pourraient atteindre 1,03M€ en 2017, soit un montant très légèrement supérieur à celui inscrit au BP 2016 (1M€).

Rappelons par ailleurs que la réforme sur la taxe de l'électricité entrée en vigueur au 1er janvier 2011 a notamment pour effet de mettre fin au caractère facultatif de cette imposition. La prévision pour 2017 (1,1M€) est proche de celle de 2016 (1,05M€) et du réalisé 2015 (1,098M€).

Le produit issu de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) est lui estimé au même niveau que 2016 (365k€), tout comme les droits de stationnement, (456 k€). Les autres impôts et taxes (taxes funéraires, droits de place, taxe sur les pylônes électriques) n'appellent pas d'observation particulière.

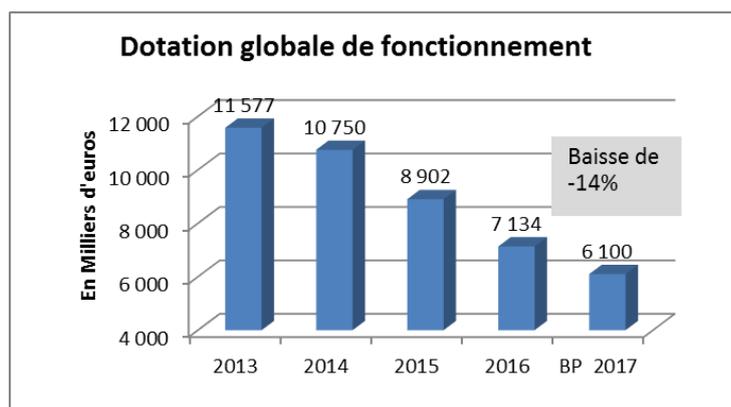
1.2 Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

Ce chapitre budgétaire totalise 17,1M€, représente 21% des recettes réelles de fonctionnement et diminue de -1,7% par rapport au BP 2016. Il est composé des principaux éléments suivants :



1.21 Dotation forfaitaire

Le principal concours financier de l'État est la dotation forfaitaire dont l'évolution est la suivante :



Nb : données des comptes administratifs, sauf pour 2017

L'hypothèse retenue pour 2017 est une nouvelle baisse de -14% pour tenir compte de la décision de l'Etat de réduction de l'enveloppe dite « normée » des concours aux collectivités territoriales pour le bloc communal de 1Md€, au lieu des 2Md€ prévus initialement.

Ainsi, globalement, les collectivités locale supportent une contribution à la réduction du déficit de l'État de 2,63 Md€ qui se répartit de la façon suivante :

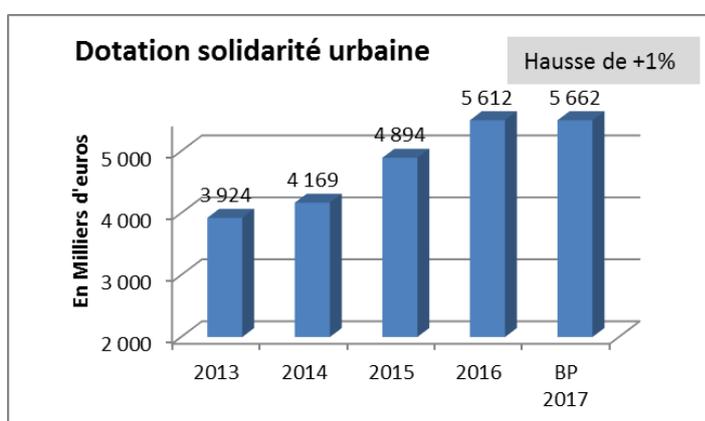
- 1,035 Md€ pour le bloc communal (725M€ pour les communes et 310M€ pour les EPCI),
- 1,148 Md€ pour les départements,
- 451 M€ pour les régions.

On peut donc constater que c'est une perte de ressources pour la Ville de Beauvais par rapport à 2016 de 1M€ qui est attendue et qui totalise 5,5 M€ depuis 2013, soit -47% ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ écart entre le montant estimé pour 2017 et celui perçu de 2013.

1.22 Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS)

Le deuxième principal concours financier de l'État est la DSUCS. Ce concours a progressé de la manière suivante ces dernières années :



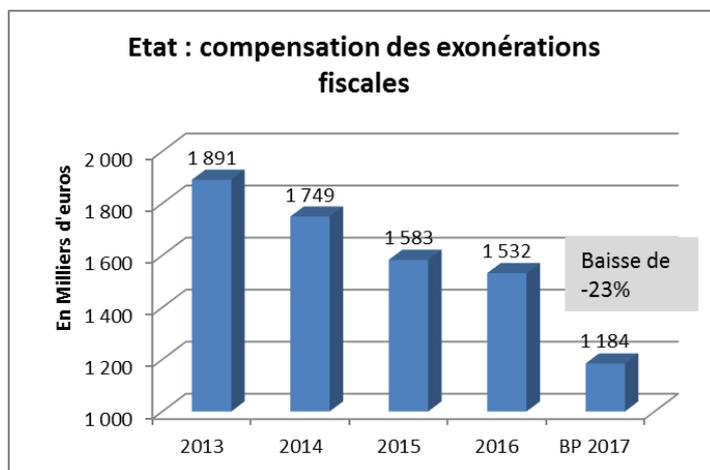
Nb : données des comptes administratifs, sauf pour 2017.

Cette dotation est versée par l'Etat aux villes de plus de 10 000 habitants en fonction d'un classement établi sur la base d'un indice synthétique qui tient compte du potentiel financier, du revenu moyen des habitants, du nombre de bénéficiaires d'aides au logement et du pourcentage de logements sociaux.

Rappelons que depuis 2012, le classement de Beauvais issu de cet indice synthétique (247^e en 2012, 234^e en 2013 et 235^e en 2014, 249^e en 2015 et 240^e en 2016), a un impact sur le montant de la contribution au FPIC (exonération) et sur le montant du fonds de soutien à la réforme des rythmes scolaires (majoration). Comme indiqué dans les orientations budgétaires, le projet de loi finances 2017 prévoit que les communes restant éligibles à la DSU d'une année sur l'autre bénéficient d'une garantie de non-baisse. En plus de cette DSU de base, ces communes percevront une attribution au titre de la hausse de DSU d'une année sur l'autre. La notification du montant alloué en 2017 ne devant nous parvenir qu'au mois de juin 2017, l'hypothèse retenue est celle d'une évolution minimale de +0,9%.

1.23 Les dotations de compensation d'exonérations de l'État

Ces dotations sont versées aux collectivités locales pour compenser les exonérations accordées par l'État aux contribuables en matière de taxe professionnelle, taxe d'habitation dont celle sur les logements vacants, foncier bâti ou non bâti. Globalement, l'évolution anticipée est la suivante :

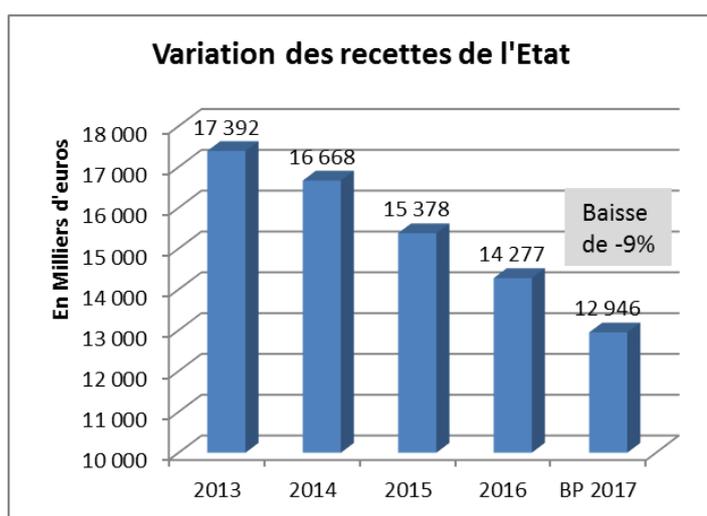


Nb : données des comptes administratifs, sauf pour 2017.

On peut donc constater que c'est une perte de ressource de 348 k€ qui est attendue par rapport à 2016 et qui cumule plus de 700k€ depuis 2013 ⁽¹⁾. Cette forte baisse anticipée pour 2017 tient compte du taux de minoration évalué dans le projet de PLF2017 à -21,5%, à comparer aux -5,4% d'évaluation du PLF 2016.

A noter par ailleurs que conformément à la loi 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, qui a remplacé les ZUS par les quartiers prioritaires de la ville (QPV), et à la loi de finances pour 2015, les bailleurs publics bénéficient d'un abattement de 30% de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), pour leur patrimoine situé en QPV, s'ils ont conclu une convention partenariale, laquelle doit être annexée au contrat de ville de référence. Ainsi, en 2016 cet abattement a porté sur plus de 2,5M€ de bases de TFNB et donc exonéré les bailleurs sociaux de 882.000 euros d'imposition. Une compensation a été allouée par l'Etat à hauteur de 40%, soit 353.000 euros.

Ainsi, globalement, concernant les dotations en provenance de l'Etat (point 1.21 à 1.23), le graphique qui suit synthétise les évolutions de ces dernières années :



Nb : données des comptes administratifs, sauf pour 2017.

On peut donc constater que c'est une perte de ressource globale par rapport à 2016 de 1,3M€ ⁽¹⁾ qui est attendue et qui totalise 4,4M€ depuis 2013 ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ écart entre le montant estimé de 2017 et celui perçu l'année citée.

1.24 Les autres évolutions remarquables

Concernant les autres subventions (articles 747 et 748 sauf 7483), celles-ci atteignent 4,1M€ au BP 2017 à comparer aux 4M€ de 2016. Ces recettes proviennent de la CAF (3,1M€) de la CAF dans le cadre du contrat enfance jeunesse dont le montant de la prestation de service enfance jeunesse (PSEJ), de l'Etat (814 k€), la Région (66 k€), le Département (34 k€), l'agglomération du Beauvaisis (55 k€).

1.3 Les autres chapitres budgétaires des recettes de fonctionnement

Le chapitre 70 « produits des services » qui totalise 5,2M€ est en diminution de -0,78M€ par rapport au BP 2016, baisse qui résulte des principales variations suivantes :

- non-refacturation à l'Agglomération d'une partie de la contribution au SDIS (831k€ perçus en 2016 à l'article 70876 et 0k€ en 2017) ;
- augmentation de la prévision des remboursements par l'Agglomération de rémunérations de personnels de la Ville de Beauvais (convention de mutualisation avec un prévisionnel en hausse de +186k€ à l'article 70846) ;
- anticipation d'une baisse des refacturations de chantiers de fouilles archéologiques (-163k€ aux articles 70684 et 70688).

Le chapitre 75 qui atteint 0,6M€ enregistre une augmentation de +158k€. Cette hausse des produits de gestion courante correspond à l'intégration de redevances fermiers (article 757 avec +155k€) liées à des renouvellements de DSP (mobilier urbain, crématorium etc.).

Le chapitre 013 avec 0,7M€ enregistre une baisse de -155k€ par ajustement de la prévision au vu du montant qui serait réalisé en 2016.

Le chapitre 77 (20k€) n'appelle pas d'observation particulière.

Le chapitre 78 correspond à une reprise de provision de 29k€ sur la dette de l'ASBO en matière de loyers pour l'ancien centre de formation (prévision 2016 reconduite).

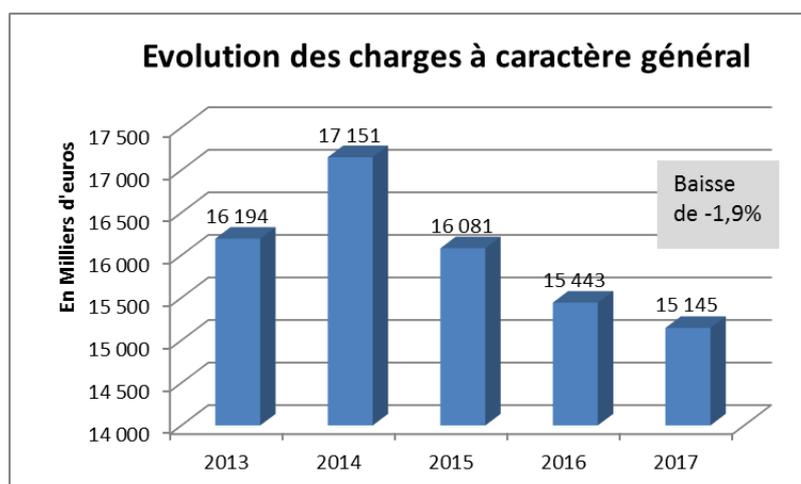
Le chapitre 042 correspond aux amortissements des subventions d'équipement perçues et augmente par rapport à la prévision du BP 2016, puisque cette dernière avait été revue à la hausse lors de la décision modificative n°1 adoptée le 30 juin 2016. Ainsi, compte tenu de la reprise de fiches inventaire impliquant de nouvelles dotations aux amortissements, ce sont 67,8k€ d'amortissements qui sont à prévoir sur 2017.

2 - Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		rappel BP 2016	BP 2017	Variation
011	Charges à caractère général	15 442 609	15 144 923	-1,9%
012	Charges de personnel	48 085 778	47 724 757	-0,8%
014	Atténuations de produits	1 500	1 000	-33,3%
65	Autres charges de gestion courante	9 716 082	9 145 447	-5,9%
66	Charges financières (y/c ICNE)	2 130 000	1 795 000	-15,7%
67	Charges Exceptionnelles	85 500	86 000	0,6%
68	Dotations aux provisions (semi budgétaire)	110 000	80 000	-27,3%
023	Virement à la section d'investissement	3 200 000	3 220 000	0,6%
042	opérations d'ordre de transfert entre section (ordre)	4 781 334	4 781 334	0,0%
Total dépenses de fonctionnement :		83 552 803	81 978 461	-1,9%

2.1 Chapitre 011 – Charges à caractère général

Les charges à caractère général totalisent 15,1M€ et les inscriptions budgétaires ont varié ces dernières années de la manière suivante :



Nb : données issues des budgets primitifs

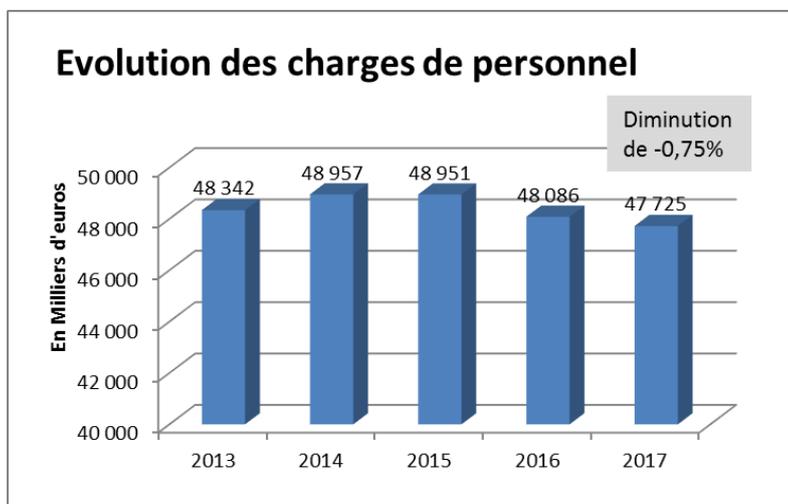
La variation des dépenses du BP 2016 au BP 2017 de -298 k€ provient essentiellement des ajustements des crédits suivants :

- -236k€ (-10%) de prestations de services (articles 6042 et 611) ;
- -131k€ (-3%) d'achats de diverses fournitures non stockées (article 60623 à 6078) ;
- +59k€ (+2%) de fluides (articles 60611 à 60622) dont l'essentiel des consommations d'électricité et de gaz ;
- -66k€ (-7%) au titre des locations mobilières (article 6135) expliqués avec la programmation annuelle en matière de travaux de fouilles archéologiques ;
- +61k€ (+4%) sur le postes entretien, maintenance et réparations (article 615) ;
- +16k€ (+9%) de formation du personnel (article 6184) ;
- -34k€ (-4%) de frais de communication et de réception (article 623 et 6257) ;
- -38k€ (-11%) de transports de biens et de personnes (article 624)

- -17k€ (-5%) en frais d'affranchissement et de télécommunications (article 626) ;
- +52k€ (+68%) (article 628) de remboursements de frais dont l'augmentation s'explique essentiellement avec les remboursements en faveur de l'Agglomération des frais liés aux personnels mutualisés.

2.2 Chapitre 012 – Charges de personnel

Les charges de personnel totalisent 47,7M€ et ont évolué ces dernières années de la manière suivante :



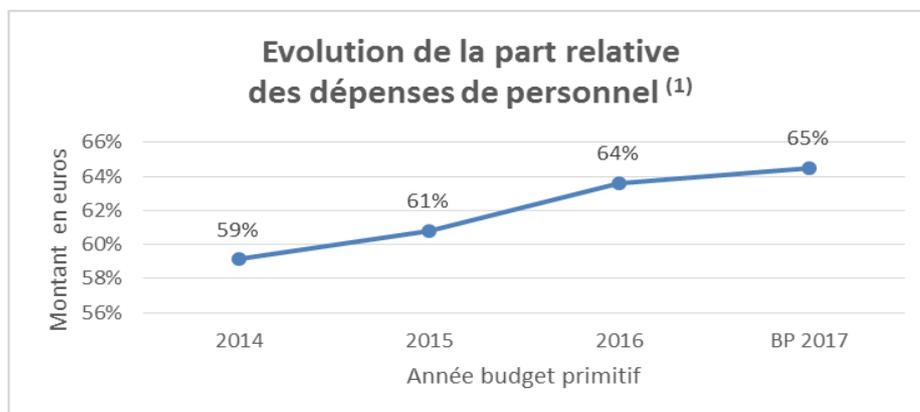
Nb : données issues des budgets primitifs

Le budget 2017 en matière de dépenses de personnel diminue de -0,36M€ (-0,75%) par rapport au BP 2016, variation qui s'explique principalement avec :

- -34k€ en matière de personnel affecté à l'EPCI ou extérieur ;
- +11k€ en matière d'impôts (principalement du versement transport) ou cotisations (CNFPT pour l'essentiel) ;
- -290k€ de rémunération du personnel ;
- +23k€ de rémunération d'emplois aidés ;
- -70 k€ de charges sociales.

A noter que cette prévision 2017 intègre les budgets nécessaires aux vacances et créations de postes, à la réforme du parcours professionnels, aux carrières et rémunérations (PPCR avec +400k€), à la hausse de la valeur du point (+200k€), aux avancements et promotions (+200k€), à l'organisation de 4 tours de scrutin (100k€), aux éventuels versements d'indemnités de départ (60k€).

Cette baisse de -0,75% des prévisions en matière de dépenses de personnel est à relativiser, puisque le poids budgétaire de ces dépenses augmente :



⁽¹⁾ dépenses de personnel / dépenses réelle de fonctionnement. La moyenne de la strate est de 58%.

Cette part relative des dépenses de personnel augmente car les dépenses de personnel diminuent sur la période de -2,5% alors que le total des dépenses réelles diminue de -10,6%.

Par ailleurs, on peut souligner que le tableau des effectifs par service et direction au 1^{er} janvier 2017 tel que joint en annexe budgétaire totalise 1.117 postes pour l'ensemble des budgets, soit 21 postes de moins par rapport à l'état joint l'année écoulée. Cette diminution de l'effectif global est le résultat des évolutions de l'organisation des services tout au long de l'année écoulée qui se sont traduites par des créations et suppressions de postes.

Le graphique qui suit synthétise la répartition des effectifs des principaux services municipaux au 1^{er} janvier 2017 (ensemble des budgets) :

Pôles / Directions	effectif au 1/01/2017	%
Pôle Ressources	16	1,4%
Direction dont développement durable	16	1,4%
Pôle administration	166	14,9%
Police municipale et prévention sécurité	108	9,7%
Services à la population	39	3,5%
Autres	19	1,7%
Direction du cabinet, évènementiel et communication	39	3,5%
Cabinet	7	0,6%
Evènementiel	22	2,0%
Communication	10	0,9%
Pôle aménagement	11	1,0%
Politique ville et logement	11	1,0%
Pôle éducation, sports, culture, tourisme	551	49,3%
Projet éducatif territorial	195	17,5%
Vie scolaire et restauration	243	21,8%
Culture	31	2,8%
Sports	82	7,3%
Pôle technique opérationnel	324	29,0%
Architecture	54	4,8%
Environnement	4	0,4%
Espaces publics	58	5,2%
Parcs et jardins, propreté et garage	190	17,0%
Autres	18	1,6%
Personnel mis à disposition	10	0,9%
Total	1 117	100,0%

2.3 Chapitre 014 – Atténuation de produits

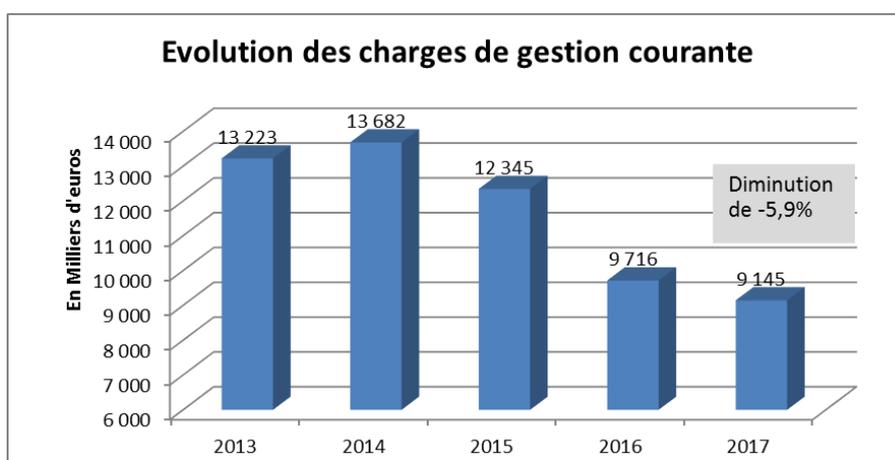
Ce chapitre budgétaire n'intègre plus en 2017 qu'une prévision de 1.000 euros de dégrèvements fiscaux mis à la charge de notre collectivité.

En effet, les crédits inscrits avant 2016 étaient dévolus à la contribution de la Ville de Beauvais au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Depuis le changement intervenu dans le cadre du PLF 2016, c'est une exonération totale de la contribution de la Ville de Beauvais puisque cette dernière était éligible à l'ex part de DSU cible (cf. point 1.22 traitant de la DSU).

A noter, qu'une incertitude pèse donc pour les années futures, puisque le classement de la Ville de Beauvais au-delà de la 250^e place se traduirait par une contribution au FPIC.

2.4 Chapitre 65 – Autres dépenses de gestion courante

Les autres charges de gestion courante totalisent 9,1M€ et ont évolué ces dernières années de la manière suivante :

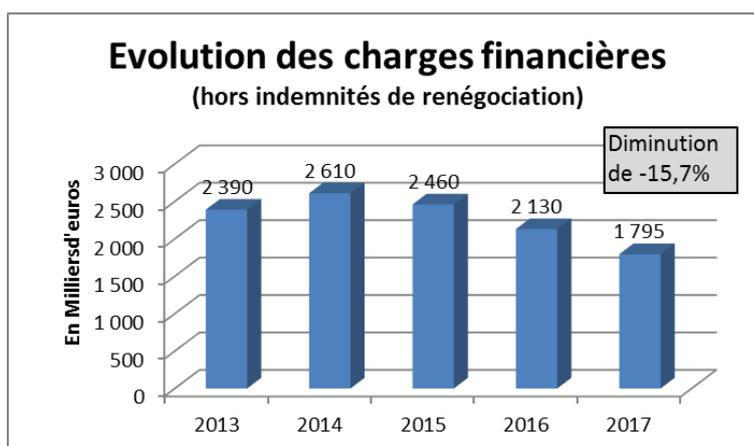


Ce chapitre totalise 9,1 M€ en 2016, en diminution par rapport à l'année 2016 de -0,57M€ en raison de :

- La diminution du contingent du service incendie de -0,83M€ puisque l'Agglomération prend directement en charge la totalité de cette contribution en 2017 ;
- le maintien de l'enveloppe globale consacrée aux subventions aux associations (4,6M€ aux articles 6574 et 6558) ;
- la diminution de la subvention de fonctionnement en faveur du budget annexe de l'Elispace (434k€ en 2017 contre 460k€ en 2016, cf. explications apportées pour ce budget annexe) ;
- l'augmentation de la subvention au CCAS de +0,33M€ (3,18M€ en 2017 contre 2,85M€ en 2016).

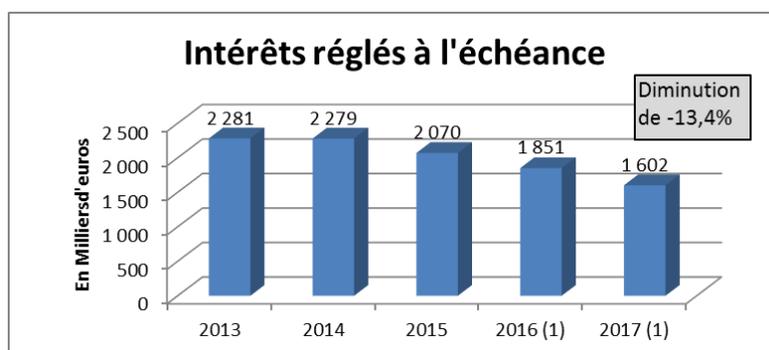
2.5 Chapitre 66 – Charges financières

Les charges financières budgétées totalisent 1,8M€ et diminuent par rapport à ces dernières années :



Nb : ensemble frais financiers (intérêts de la dette + ligne de trésorerie + indemnités renégociation emprunts). Données issues des budgets primitifs.

Ces 1,8M€ se décomposent en 1,7M€ au titre des intérêts réglés à l'échéance (article 6611). Cette prévision de 1,7M€ est supérieure au montant des intérêts tel que simulé au 9 novembre 2016 (1,6M€ - voir graphique suivant), et se justifie par une « réserve » de 0,1k€ pour éventuellement s'acquitter des intérêts d'emprunts supplémentaires liés à une éventuelle hausse des taux d'intérêts ou à la contractualisation de nouveaux emprunts à échéances infra-annuelles dans le courant de l'année 2017.



Nb : données issues des comptes administratifs sauf ⁽¹⁾ simulation au 9/11/2016

Le ratio « charges d'intérêts » sur population ressort à 30 € ⁽¹⁾ au BP 2017 alors qu'il était en moyenne de 65€ par habitant pour les villes de même strate ⁽²⁾, soit une **charge financière par habitant inférieure de -54% à la moyenne nationale.**

Le ratio « charge d'intérêts / charges nettes de fonctionnement » ressort à 2,09% ⁽¹⁾ au BP 2017 alors qu'il était en moyenne de 4,40% pour les villes de même strate ⁽²⁾. **Le poids budgétaire de la charge financière est inférieur de -53% à la moyenne nationale.**

⁽¹⁾ Calculs opérés hors « réserve » donc $30€ = (1.795k€ - 98k€) / 56.772$ habitants et $2,09\% = (1.795k€ - 98k€) / 81.225k€$.

⁽²⁾ ces moyennes sont issues des comptes administratifs 2015 des communes de la strate du site de Bercy-colloc.

Remarque : d'autres éléments de comparaison et d'analyse de la dette ont été mentionnés au chapitre 16 des recettes d'investissement.

2.6 Les autres chapitres budgétaires des dépenses de fonctionnement

Le chapitre des « charges exceptionnelles » atteint 86k€ et intègre des crédits nécessaires à l'annulation de titres de recettes sur exercice clos (40k€) et des bourses et prix (35k€).

Une enveloppe de 80k€ est consacrée au titre de provisions semi-budgétaires éventuelles à constituer. Cette somme peut permettre d'opérer un ajustement de la provision pour dépréciation des actifs circulants (impayés) par délibération du 30 juin 2016 constituée à hauteur de 505.386,35 euros au vu de l'état des restes à recouvrer arrêté au 30 avril 2016. A noter par ailleurs qu'une annexe budgétaire à la maquette officielle (voir point IV annexes, état A4) détaille l'usage de ces crédits au cours des années passées.

Un montant total de 4,78M€ est dévolu aux dotations aux amortissements, montant identique à celui inscrit en 2016. Quant au virement en faveur de la section d'investissement, il atteint quant à lui 3,22M€ en 2017, soit un montant similaire à celui de 2016 (3,2M€).

Ainsi, globalement, la part du fonctionnement affectée à l'investissement atteint 8M€, soit un montant proche de celui de l'année antérieure (7,98M€) : Ce niveau de l'autofinancement est conforme aux orientations budgétaires fixées par la majorité municipale qui visent à maintenir la capacité d'investissement de la Ville malgré la baisse de son budget.

B - La section d'investissement

La section d'investissement du budget primitif 2017 atteint 23,7M€ (22,4% du budget total), un montant en progression par rapport à 2016 (22,2M€ ou 21% du budget total).

1 - Les ressources d'investissement

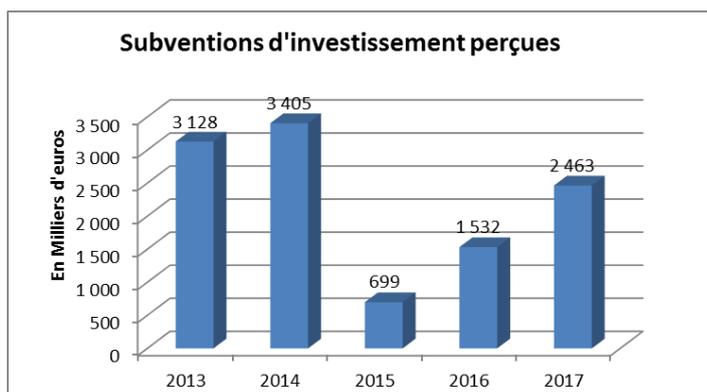
Recettes d'investissement		rappel BP 2016	BP 2017	Variation
10	Dotations et fds propres	3 750 000	2 345 000	-37,5%
13	Subventions d'investissement	1 531 500	2 462 723	60,8%
16	Emprunts et dettes	8 849 000	9 806 510	10,8%
27	Autres immobilisations financières	29 200	893 200	2958,9%
45	Opérations pr le cpte de tiers	10 000	10 000	0,0%
021	Prélèvement de la section de fct.	3 200 000	3 220 000	0,6%
024	Pdts de cessions	76 600	190 000	148,0%
040	opérations d'ordre de transfert entre section	4 781 334	4 781 334	0,0%
Total recettes d'investissement :		22 227 634	23 708 767	6,7%

1.1 Chapitre 10 – Dotations et fonds propres

Ce chapitre totalise 2,35M€ en 2017 et se décompose en :

- 1,7M€ au titre du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA). Cette prévision est établie en tenant compte du taux du FCTVA de 16,404% pour les dépenses éligibles réalisées à en 2016 et d'un montant prévisionnel de dépenses éligibles de 10,4M€.
- 645k€ de taxe d'aménagement (TA), prévision établie sur la base d'un montant annuel estimé pour l'année.

1.2 Chapitre 13 – Subventions d’investissement



Nb : données issues des budgets primitifs

Le niveau des subventions d’investissement budgétées est directement lié au programme d’investissement développé au point 2.2.2 « chapitre 20 à 23 opérations d’équipement », sauf pour ce qui concerne les 500k€ de reversement par l’Etat du produit des amendes de police tel que prévu aux articles L2334-24 et suivants du CGCT.

Les 2M€ de subventions à percevoir prennent en compte :

- les dotations politique ville versées par l’Etat sur les projets de rénovation de la maison de quartier Saint Lucien (340k€), le désenclavement de la rue Léonidas Gourdain (212k€) et du plan de rénovation des gymnases (88k€),
- le fonds de soutien à l’investissement local versé par l’Etat pour le plan de rénovation des CLSH (135k€) et le plan de lumière (200k€),
- une subvention du conseil départemental pour les travaux à la crèche Lebesgue (240k€) et une subvention de la CAF pour les travaux menés à la crèche Saint Lucien (70k€),
- un fonds de concours pour le désenclavement de la rue Léonidas Gourdain (200k€),
- une subvention DRAC pour l’espace médiathèque de la maison de quartier Saint Lucien (122k€),
- des subventions de l’Etat et du département pour les travaux consécutifs aux inondations (80k€ chacune),

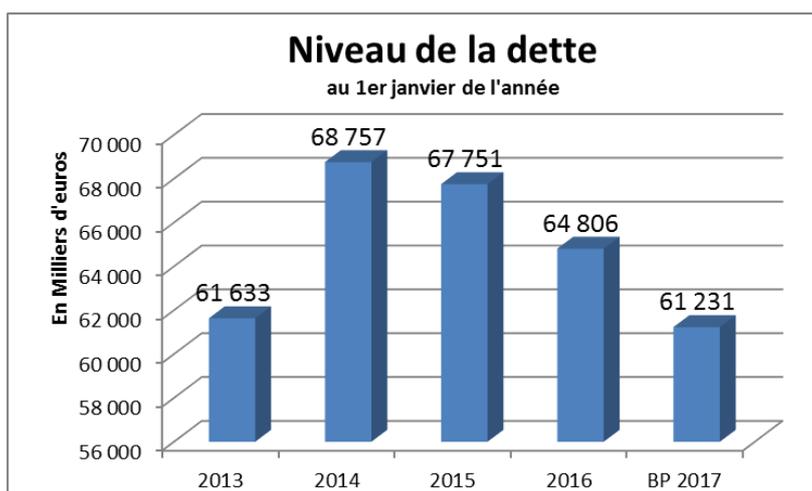
1.3 Chapitre 16 – Emprunts



S’agissant des emprunts nouveaux, l’inscription de 9,8M€ ⁽¹⁾ en 2017 correspond à l’inscription en matière de remboursements d’emprunts de 2017 (8,8M€) majorée de 1M€ pour financer partiellement le renouvellement de l’éclairage public (« plan lumière »).

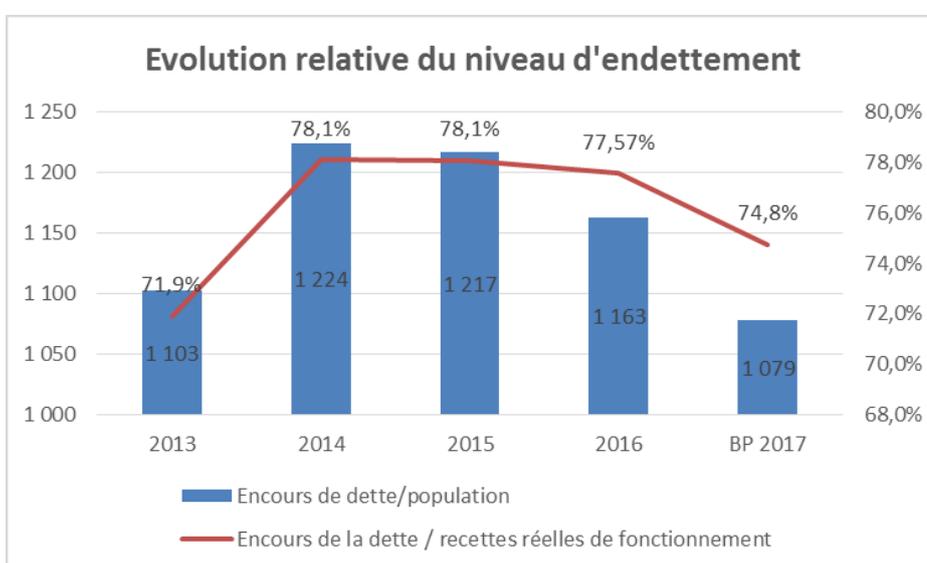
⁽¹⁾ le chapitre 16 atteint 9,807M€, dont 9,8M€ pour le recours à l’emprunt et 7k€ à l’article 165 pour des cautions.

Au-delà des éléments communiqués dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, les tableaux suivants mesurent et comparent l'évolution ces dernières années de l'encours de la dette :



Nb : données issues des comptes administratifs sauf 2017, simulation au 9/11/2016

La baisse du niveau de l'endettement au 1^{er} janvier 2017 est de -7,5M€ ou de -11% depuis le 1^{er} janvier 2014.

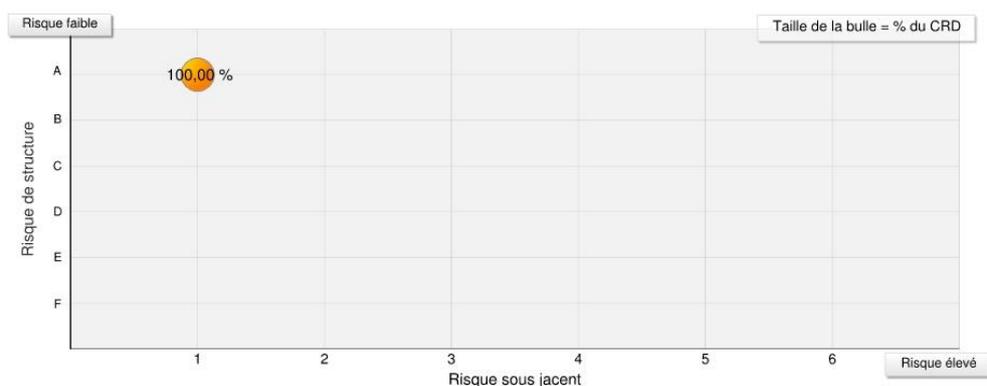


Le ratio « encours de la dette » sur population ressort à 1.079€ au BP 2017 alors que la moyenne des villes de même strate ⁽¹⁾ était de 1.486€, soit un **encours de la dette par habitant inférieur de -27% à celui de la moyenne nationale.**

Le ratio « en cours de la dette / recettes de fonctionnement » ressort à 74,8% au BP 2017 alors la moyenne des villes de même strate ⁽¹⁾ était de 95,3%. **L'encours de la dette de la Ville proportionnellement à son budget est inférieur de - 22% à la moyenne nationale.**

⁽¹⁾ 1.079 € = 61.231k€ / 56.772 habitants. 74,8% = 61.231k€ / 81.911k€. Source : document les collectivités locales en chiffres année 2016 publié sur le site internet www.collectivites-locales.gouv.fr / chapitre 4 "les ratios financiers obligatoires du secteur communal", point 7 - les principaux ratios financiers des communes par strate de population. Données issues des CA 2014.

Analyse des risques :



- **100% de l'encours de la Ville de Beauvais est sans risque** alors que la moyenne du panel des villes comparables ressort à 91%
- **0% de l'encours de la Ville de Beauvais est soumis à un risque faible, limité, marqué ou élevé** alors que la moyenne du panel ressort à 9%.

Analyse par type de taux :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	37 155 445 €	60,68%	3,72%
Variable	15 994 711 €	26,12%	1,02%
Livret A	8 080 407 €	13,20%	1,64%
Ensemble des risques	61 230 563 €	100,00%	2,74%

simulation au 9/11/2016

Ainsi, le taux moyen payé simulé au 1/01/2017 atteint 2,74% alors que la moyenne nationale de la strate ressort à 3,10% (écart favorable de 12%). Pour mémoire, ce taux moyen payé était de 2,96% au 1/01/2016 et 3,18% au 1/01/2015.

1.4 Les autres Chapitres budgétaires des ressources d'investissement

Les évolutions des chapitres 040 (contrepartie du 042) et 021 (contrepartie du 023) sont expliquées en dépenses de fonctionnement. La prévision en matière de cessions d'immobilisations (190k€ au chapitre 024) correspond à la cession des locaux du 48 rue Desgroux à l'Agglomération.

Le chapitre 27 « autres immobilisations financières » totalise 893k€ et se décompose en :

- 864k€ pour la cession du Franc marché : recette à percevoir début 2017 qui est « affectée » au paiement de l'indemnité due à Total de 750k€ avec son inscription au BP 2017 (cf. en dépense la liste des investissements de 2017), même si elle sera probablement versée courant 2018 (paiement à la libération des lieux) ;
- 29k€ du remboursement par l'ASBO des impayés de loyers sur l'ancien centre de formation telle qu'arrêtée dans le cadre du protocole d'accord approuvé par le conseil municipal à sa séance du 3 juillet 2013 (reconduction prévision 2016 – voir échéancier courant jusque l'année 2018).

2- Les emplois d'investissement

Le tableau qui suit liste les chapitres budgétaires du BP 2017 :

Dépenses d'investissement		rappel BP 2016	BP 2017	Variation
10/13	Remb. subv. ou dotations	472 000	725 859	53,8%
16	Emprunts et dettes assimilées	8 889 000	8 822 041	-0,8%
20 à 23	Opérations d'équipement	12 100 661	14 083 065	16,4%
27	Autres immob. financières	750 000	0	-100,0%
45	Opérations pr le cpte de tiers	10 000	10 000	0,0%
040	opérations d'ordre de transfert entre section	5 973	67 802	1035,1%
Total dépenses d'investissement :		22 227 634	23 708 767	6,7%

2.1 Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées

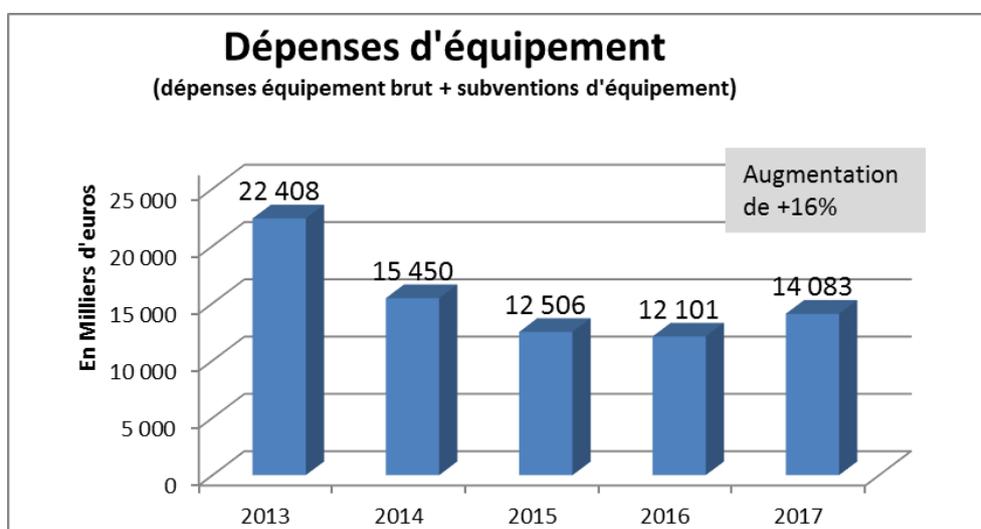
La simulation au 9/11/2016 aboutit à un remboursement en capital des emprunts en 2017 de 8,6M€ alors que l'inscription budgétaire a été faite à hauteur de 8,82M€ ⁽¹⁾, ce afin de disposer d'une marge de 0,2M€ pour faire face aux fluctuations des remboursements en capital des emprunts souscrits à taux variable et à annuité constante, ou permettre des remboursements d'emprunts à échéance infra annuelles qui seraient souscrits au cours de l'année 2017.

⁽¹⁾ le total du chapitre 16 atteint 8,822M€, dont 8,816M€ pour le remboursement d'emprunts et 6k€ à l'article 165 au titre de remboursements de cautions.

Remarque : Les éléments de comparaison et d'analyse de la dette ont été regroupés au chapitre 16 des recettes d'investissement afin d'en donner une vision globale.

2.2 Chapitres 20 à 23 Immobilisations et opérations d'équipement

Ces chapitres totalisent 14,1M€ en 2017, montant en augmentation de +16% par rapport à l'année 2016 :



Le tableau qui suit reprend les autorisations de programmes (AP) et crédits de paiement (CP) telles que ajustées dans le cadre du BP 2017 :

No AP	Libellé	Montant des AP			Montant des CP			
		Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2017 (BP)	Total cumulé	CP antérieurs (cumul au 31/12/16)*	CP ouverts au titre de l'exercice 2017 (BP)	Restes à financer de l'exercice 2018	Restes à financer (exercices au-delà de 2018)
45	Cœur de Ville aménagement zone 30	1 055 000		1 055 000	590 487	30 000	400 000	34 513
46	Réhabilitation d'une crèche	1 000 000	1 000 000	2 000 000	662 095	983 000	350 000	4 905
47	Rénovation maison quartier St Lucien (centre social interquartiers)	1 300 000	1 300 000	2 600 000	463 646	1 000 000	1 100 000	36 354
48	Vestiaires stade P Omet	790 000		790 000	789 329			671
49	Plan de rénovation des écoles	3 000 000		3 000 000	506 650	300 000	600 000	1 593 350
50	Plan de réhabilitation des gymnases	2 070 000		2 070 000	260 000	360 000	380 000	1 070 000
51	Plan de rénovation des Accueils de Loisirs sans Hébergement	750 000	810 000	1 560 000	150 000	960 000	150 000	300 000
52	Plan Lumière (renouvellement de l'éclairage public / contrat de performance énergétique)	8 850 000		8 850 000	2 150 000	2 120 000	2 120 000	2 460 000
53	Plan Maxi Voirie	6 900 000		6 900 000	1 855 582	1 298 000	1 180 000	2 566 418
54	Salle des Fêtes	600 000		600 000	79 516	30 000	450 000	40 484
Total >>>		26 315 000	3 110 000	29 425 000	7 507 305	7 081 000	6 730 000	8 106 695

NB : plusieurs AP/CP ne sont pas mentionnées dans le tableau qui précède car elles sont à clôturer dans le cadre de l'adoption du compte administratif 2016 et ne sont donc pas concernées par des ouvertures de crédits en 2017.

A noter que les augmentations des montants des autorisations de programme s'expliquent par :

- n° 46 «Aménagement d'une crèche» : intégration en sus du programme de travaux initial de la réhabilitation des locaux situés au 1er étage (réhabilitation du centre de loisirs et travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite),
- n° 47 «rénovation de la maison de quartier Saint Lucien » : doublement des surfaces bâties (intégration de la médiathèque de quartier, agrandissement de la salle polyvalente et des locaux communs)
- n° 51 «plan de rénovation des accueils de loisirs sans hébergement» permet d'intégrer les travaux de réhabilitation du centre des Lucioles (bâtiment et centre de restauration).

Le tableau qui suit liste les principales opérations inscrites au programme d'investissement 2017 de la Ville de Beauvais :

Opérations d'investissement	Crédits de paiement 2017
Plan maxivoirie, désenclavement rue L Gourdain (projet OPAC sur Argentine) et travaux d'amélioration de la sécurité routière	2 149 000
Plan lumière	2 120 000
Travaux dans les crèches dont aménagement crèche St Jean Lebesgue	1 033 000
Travaux dans les CLSH dont réhabilitation Lucioles (900k€ répartis entre les travaux pour le CLSH de 500k€ et les travaux du centre restauration de 400k€)	1 005 000
Maison de quartier Saint Lucien	1 000 000
Acquisitions foncières - indemnité éviction Franc marché	750 000
Acquisitions foncières dont acquisitions suite inondations (560k€)	625 000
Equipements informatique + boucle locale réseau	516 100
Renouvellement véhicules	400 000
Travaux sur les installations de chauffage pour leur amélioration	397 800
Plan de réhabilitation des gymnases	360 000
Programmation annuelle travaux dans les écoles maternelles et primaires	305 000
Ensemble travaux sur réseaux rivières, confortement berges, fontaines, installations techniques	281 500
Enveloppe travaux de proximité entrant dans le cadre du plan action quartier (PAQ)	250 000
Création local espaces verts coteaux Saint Jean	250 000
Matériels et outillage régie des services techniques dont service des espaces verts	178 730
Travaux vidéo protection (plan 100 caméras)	150 000
Plan informatique écoles	140 200
Travaux dans les cimetières	101 500
Gros entretien locaux de services	100 000

2.3 Les autres chapitres budgétaires des emplois d'investissement

Les 472k€ inscrits au chapitre 10 correspondent au remboursement de la 2^e moitié de l'avance perçue sur le FCTVA 2015, conformément au dispositif mis à disposition des collectivités territoriales par la Caisse des dépôts et consignations sous forme de prêt à taux zéro comptabilisé au compte 103 « plan de relance FCTVA ».

Le crédit ouvert au chapitre 45 de 10k€, que l'on retrouve à l'identique en recette d'investissement, permet au maire d'agir en lieu et place de propriétaires, pour leur compte et à leurs frais, dans le cadre d'une procédure de péril imminent. Les 67k€ inscrits au chapitre 040 correspondent aux amortissements des subventions d'équipement reçues.

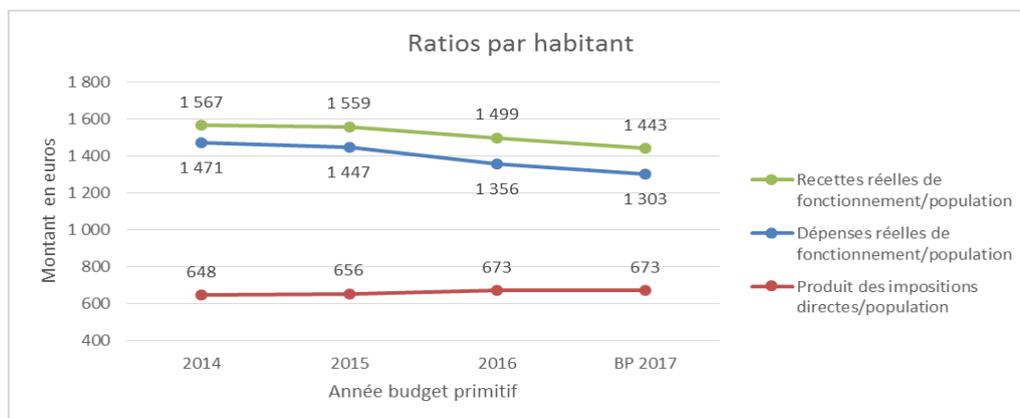
C - Ratios définis à l'article R2313-1 du CGCT et répartition sur 100 euros du budget.

Ratios définis à l'article R2313-1 du CGCT.

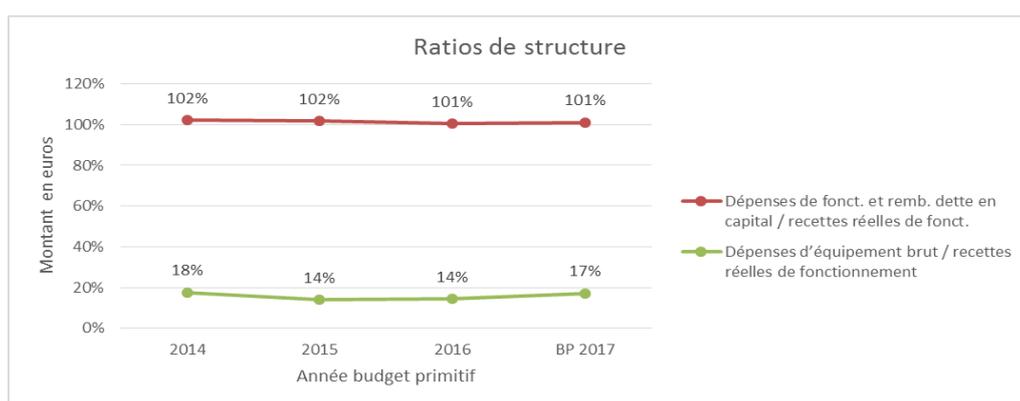
Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 303	1402
2	Produit des impositions directes/population	673	647
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 443	1559
4	Dépenses d'équipement brut/population	243	310
5	Encours de dette/population	1 079	1486
6	DGF/population	207	295
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	64,51%	58,20%
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	100,82%	98,50%
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	16,85%	19,90%
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	74,75%	95,30%

(2) Cf. articles L.2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT.

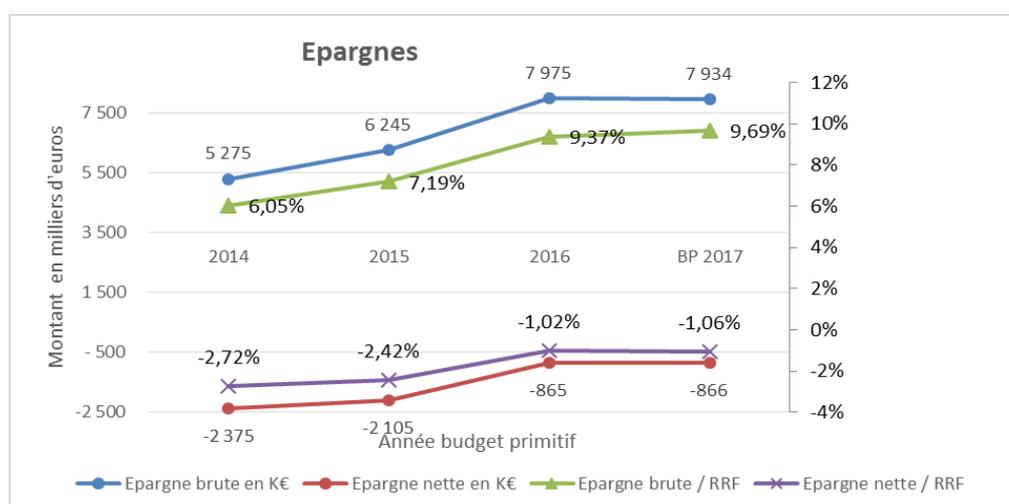
(3) source : document les collectivités locales en chiffres année 2016 sur le site internet www.collectivites-locales.gouv.fr / chapitre 4 "les ratios financiers obligatoires du secteur communal", point 7 - les ratios financiers obligatoires du secteur communal. Données issues des CA 2014.



Comme indiqué dans le rapport de présentation du DOB, on constate sur la période (2014 à 2017) une diminution du niveau des recettes réelles de fonctionnement (-8%) qui s'accompagne d'une diminution des dépenses réelles de fonctionnement (-11%), d'où une amélioration notable de l'épargne brute dégagée par la collectivité (cf. ci-après) obtenue au prix d'efforts de gestion soutenus.



Les recettes réelles de fonctionnement couvrent pratiquement le besoin de financement issu de la section de fonctionnement et du remboursement en capital des emprunts (101%) alors que la part des dépenses d'équipement dans les recettes réelles de fonctionnement augmente de +20% par rapport aux deux années passées.



L'épargne brute (excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement) progresse de +50 % sur la période (2014 à 2017), et l'épargne nette (épargne brute diminuée des remboursements de la dette) qui est négative diminue de -64% (on constate donc une amélioration sur la période puisque la part négative de l'épargne nette diminue).

REPARTITION SUR 100 EUROS DU BUDGET PRIMITIF 2017 (FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT)

Répartition des dépenses sur 100€

	BP 2016	BP 2017
Sécurité	6,49%	5,32%
Culture	5,18%	5,46%
Sport et jeunesse	19,04%	18,96%
Actions sociales, logement, économie	9,39%	10,33%

Répartition des recettes sur 100 €

	BP 2016	BP 2017
Impôts locaux et taxes diverses (2)	42,28%	43,39%
Agglo du beauvaisis (3)	20,58%	18,73%
Etat (4)	19,06%	17,54%
Département	0,09%	0,32%



Aménagements urbains	22,73%	21,63%
Enseignement	17,31%	16,25%
Relation aux usagers (1)	7,59%	5,85%
Dette	11,26%	10,36%
Divers	1,02%	5,84%

Région	0,07%	0,07%
Autres subventions dont CAF	3,06%	3,20%
Cessions foncières	0,11%	1,11%
Usagers (5)	3,54%	3,43%
Emprunts	9,04%	10,04%
Divers (6)	2,17%	2,17%

(1) les relations aux usagers comprennent l'administration de l'Etat, la communication, les fêtes et cérémonies, les cimetières.

(2) **les impôts locaux** comprennent la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le bâti et non bâti, **les taxes diverses**, dont la taxe sur l'électricité, la taxe d'aménagement, la taxe sur la publicité extérieure, les droits de stationnement, de place, les droits de mutation etc.

(3) Les recettes de l'Agglomération comprennent l'attribution de compensation, la dotation de solidarité communautaire et les remboursements de personnels mutualisés

(4) les dotations de l'Etat comprennent la Dotation Globale de Fonctionnement, le FCTVA, les produits des amendes de police et les autres subventions d'Etat

(5) les diverses recettes comprennent les remboursements de frais de personnel, les revenus des immeubles, les recettes exceptionnelles.

BUDGETS ANNEXES

A – Eau

A noter que la loi Notre du 7 août 2015 dispose que le transfert de la compétence eau deviendra obligatoire pour la totalité des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), qu'il s'agisse d'EPCI existants à la date de la publication de la loi ou issus d'une création ou d'une fusion intervenue après. Ainsi, pour les communautés d'Agglomération, les choses sont assez simples : la compétence eau était optionnelle avant la loi Notre et le restera jusqu'au 1er janvier 2020.

Ainsi, il est probable que le budget annexe de l'eau soit transféré à l'Agglomération du Beauvaisis au 1^{er} janvier 2020 dans le cadre de la nouvelle compétence obligatoire et sauf décision contraire, le vote de ce budget annexe interviendra au niveau communal jusqu'en 2019.

1 - Section de fonctionnement

1.1 Recettes

Chap.	Article	Libellé	BP 2016	BP 2017	Explications
70	70128	Autres taxes & redevances	1 000 000	1 000 000	Estimation produit surtaxe Eau
042	777	Quote part subvent° d'investi	10 000	10 000	Amort. subventions d'équipement reçues.
-	-	Autres	0	0	
-	-	Total :	1 010 000	1 010 000	

1.2 Dépenses

Chap.	Article	Libellé	BP 2016	BP 2017	Explications
011	6287	Remboursements de frais	69 112	62 579	dont 61,7K€ liée à la répartition des frais d'administration générale du budget principal entre les différents budgets annexes
012	-	Charges de personnel	115 077	109 671	Selon estimation par le direction des ressources humaines
66	-	Charges financières	61 200	87 300	selon échéancier des emprunts en cours
042	6811	Dota.Amortis.sur immos.	514 200	555 700	selon tableaux d'amortissement des biens en cours
023	023	Virement à la section d'investissement	217 000	177 000	Prélèvement en faveur de la section d'investissement
-	-	Autres	33 411	17 750	-
-	-	Total :	1 010 000	1 010 000	

2 - Section d'investissement

2.1 Ressources

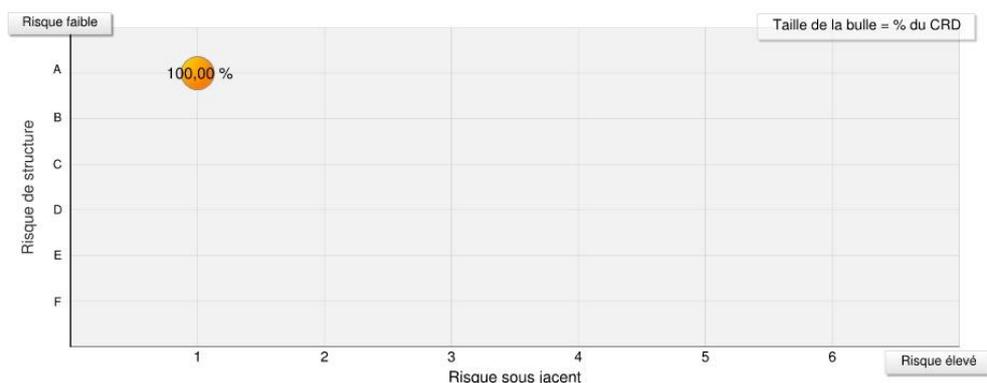
Chap.	Article	Libellé	BP 2016	BP 2017	Explications
16	1641	Emprunts en euro	1 486 938	888 800	Recours prévisionnel à l'emprunt
27	2762	Créance Trans.droits dédu.T.V.A.	250 000	350 000	Créance sur transfert du droit à déduction de TVA.
040	-	Opérat° ordre transfert. entre sections (6) (7)	514 200	555 700	Dotations aux amortissements des réseaux d'adduction d'eau et des installations techniques
021	-	Virement de la section d'exploitation	217 000	177 000	Prélèvement en provenance de la section d'exploitation
041	-	Opérations patrimoniales (8)	250 000	350 000	Mouvement d'ordre avec pour contrepartie un emploi en investissement pour le transfert des droits à déduction de TVA.
-	-	Autres	0	0	-
-	-	Total :	2 718 138	2 321 500	

2.2 Emplois

Chap.	Article	Libellé	BP 2016	BP 2017	Explications
23	2313	Construct°	180 000	70 000	Travaux d'amélioration sur les châteaux d'eau, réservoirs et bache de reprise.
23	2315	Installat°	1 000 000	1 440 000	Travaux de renforcement du réseau
16	-	Emprunts et dettes assimilées	366 000	450 000	Remb. du capital des emprunts souscrits et à souscrire sur ce budget (cf. point 3 sur la dette)
040	777	Opérat° ordre transfert entre sections	10 000	10 000	Amort. Des subventions d'équipement perçues
	041	Opérations patrimoniales (9)	250 000	350 000	Mouvement d'ordre avec pour contrepartie une ressource d'investissement pour le transfert des droits à déduction de TVA.
-	-	Autres	912 138	1 500	-
-	-	Total :	2 718 138	2 321 500	

3 – Endettement au 1^{er} janvier 2017

Analyse des risques :



L'intégralité des emprunts souscrits (100%) sur ce budget annexe sont classés 1A, soit la classification la moins risquée.

Analyse par type de taux :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe (1)	2 609 131 €	66,74%	2,08%
Variable	1 300 000 €	33,26%	1,09%
Ensemble des risques	3 909 131 €	100,00%	1,75%

(1) Simulation au 9/11/2016 intégrant un nouvel emprunt de 1,45M€ à taux fixe de 1,46% sur une durée de 20 ans contracté au 31/12/2016.

Ainsi, le taux moyen payé simulé au 01/01/2017 atteint 1,75%, au lieu de 2,10% au 1/01/2016, 2,42% au 1/01/2015, avec un maximum de 2,08% pour les emprunts à taux fixe et un minimum de 1,09% pour les taux variables.

Nb : l'état de la dette du budget annexe de l'eau totalise 406k€ de remboursements en capital et 69k€ d'intérêts échus alors que les inscriptions budgétaires atteignent réciproquement 450k€ et 87k€ : cette marge au niveau des remboursements en capital et des intérêts permet de faire face aux éventuels variations de taux et d'éventuellement couvrir le besoin pour un nouvel emprunt contractualisé sur 2017 avec des échéances infra-annuelles.

B – Régie exploitation Elispace

1 - Section de fonctionnement

1.1 Recettes

Chap.	Article	Libellé	BP 2016	BP 2017	Explications
70	7078	Autres marchandises	8 000	8 000	Produit issu des ventes de la cafétéria
70	70878	Remb. frais	100 000	115 000	Facturation frais annexes à la location.
75	752	Revenus des immeubles	150 000	165 000	Location de la salle dont le produit est estimé avec le calendrier prévisionnel de réservation.
75	7552	Prise en charge déficit par budget principal	460 000	430 000	Subvention du budget principal
-	-	Autres	3 467	10 000	Amortissement subvention d'équipement en provenance du budget principal en augmentation compte tenu de l'intégration de la subvention à percevoir en 2016 (estimation de 105k€ amortis sur 15 ans, soit +7k€).

1.2 Dépenses

Chap.	Article	Libellé	BP 2016	BP 2017	Explications
011	6061	Fluides	91 220	95 200	Selon estimation
011	615	entretien et maintenance	47 250	53 810	Idem
011	6282	Gardiennage	57 700	64 200	Idem
011	62871	Frais d'administration générale	86 017	94 424	répartition des frais d'administration générale du budget principal entre les différents budgets annexes
011	6283	Frais de nettoyage	15 450	14 400	Selon estimation
012	-	Dépenses de personnel	345 538	324 976	Estimation par la direction des ressources humaines
042	6811	Dotations aux amortissements	33 525	33 525	Estimation compte tenu des tableaux d'amortissement des biens existants et ceux à venir (biens acquis en cours d'année 2016)
-	-	Autres	44 767	47 465	-
-	-	Total :	721 467	728 000	

2 - Section d'investissement

2.1 Ressources

Chap.	Article	Libellé	BP 2016	BP 2017	Explications
13	13141	Communes membres du GFP	60 000	100 000	Subvention en provenance du budet principal ajustée en fonction du niveau des dépenses d'investissement budgétées.
040	28	Amortissements	33 525	33 525	Dotations aux amortissements des biens renouvelables, tels le mobilier, matériel (contrepartie du 042)
-	-	Autres	0	0	-
-	-	Total :	93 525	133 525	

2.2 Emplois

Chap.	Article	Libellé	BP 2016	BP 2017	Explications
20	2031	Frais d'études	0	10 000	-
21	2135	Instal. Gén., Ag., Am. des Const.	76 740	99 740	remplact gestion technique centralisée (30k€) et restructuration des sanitaires (70k€)
21	2188	Autres immo corporelles	12 318	10 785	Renouvellement divers
040	139141	Communes membres du GFP	3 467	10 000	Amortissement des subventions d'équipement en provenance du budget principal
-	-	Autres	1 000	3 000	-
-	-	Total :	93 525	133 525	

A noter que les budgets primitifs 2017 des opérations de lotissement portent uniquement sur les lotissements de la Longue Haie et de Agel, puisque les autres budgets annexes ont été clôturés en 2016 (budgets de la zone de la Marette et du lotissement les Longues Rayes) ou sont à reprendre par l'agglomération du Beauvaisis (lotissement PA Tilloy) compte tenu que le législateur, dans le cadre de la loi NOTRe, a supprimé la possibilité de partage de la compétence « développement économique » entre les communes et l'EPCI et rendu obligatoire le transfert en 2017 des zones d'activité économique des communes membres (dossier actuellement à l'étude par l'agglomération).

C- Lotissement Longue Haie

Ce budget annexe ne sera pas clôturé à court ou moyen terme car des parcelles aménagées restent à céder.

1 - Section de fonctionnement

Recettes

Chap.	Article	Libellé	Montant	Explications
002	-	Résultat reporté	131.929	Reprise du résultat 2016
70	7015	Vente de terrains aménagés	300.000	Prévision en matière de cessions
042	71355	Variation stocks	58.701	Ecriture d'ordre
043	796	Transfert de charges	3.000	Ecriture d'ordre
-	-	Total :	493.630	

Dépenses

Chap.	Article	Libellé	Montant	Explications
011	-	Charges à caractère général	50.000	Poursuite travaux
66	66111	Intérêts	3.000	Intérêts des emprunts
-	-	Restes à réaliser	5.701	
042	71355	Variation stocks	431.929	Ecriture d'ordre
043	608	Transfert de charges	3.000	Ecriture d'ordre
-	-	Total :	493.630	

2 - Section d'investissement

Ressources

Chap.	Article	Libellé	Montant	Explications
16	1641	Emprunts en euros	138.490	Recours prévisionnel à l'emprunt.
040	3555	Stock terrains aménagés	431.929	Ecriture d'ordre
-	-	Total :	570.418	

Emplois

Chap.	Article	Libellé	Montant	Explications
001	-	Solde d'investissement reporté	511.717	Reprise résultat 2016.
040	3555	Stock terrains aménagés	58.701	Ecriture d'ordre
-	-	Total :	570.418	

3 – Endettement

Le dernier emprunt de 1,25M€ est arrivé à son terme le 15 novembre 2016 et a été intégralement remboursé à cette date, d'où l'absence d'endettement au 1^e janvier 2017 sur ce budget annexe.

4 – Bilan prévisionnel de clôture

Compte tenu des éléments d'informations connus en ce début d'année 2017, le bilan prévisionnel de clôture de ce budget annexe est le suivant :

LOTISSEMENT LONGUE HAIE	DEBIT	CREDIT	Commentaires
résultat de clôture 2014		628 024	
<i>Réalisations 2015 :</i>			
Frais accessoires	295		
frais financiers	37 359		
Remboursements emprunts	700 000		remboursement anticipé le 20/12/2015
ventes parcelles		501 840	
Restes à réaliser	3 321		
résultat de clôture 2015		388 890	
frais financiers à venir (2016)	20 120		
Remboursements emprunts	1 250 000		remboursement le 15/11/2016
ventes parcelles		498 120	Lots habitat
résultat de clôture 2016	383 110		
<i>-- prévisionnel --</i>			
travaux à venir (en prévision dégâts)	20 000		
Reprise trottoirs, voiries selon parcellaire lié aux ventes puis travaux de finition	27 500		
ventes parcelles		399 120	6 lots habitat non commercialisés
ventes parcelles		756 660	4 lots activités non commercialisés
totaux >>	430 610	1 155 780	
Bilan prévisionnel (excédent estimé)		725 170	

A noter que cet excédent pourrait ensuite être réaffecté au budget annexe Agel (cf. ci-après).

D - Lotissement Agel

Ce budget annexe ne sera pas clôturé à court ou moyen terme car des parcelles aménagées restent à céder.

1 - Section de fonctionnement

Recettes

Chap.	Article	Libellé	Montant	Explications
002	002	Report résultat anticipé	950.000	Cf. délibération de reprise anticipée des résultats
042	71355	Variation stocks	10.000	Ecriture d'ordre
-	-	Total :	960.000	

Dépenses

Chap.	Article	Libellé	Montant	Explications
011	608	Frais accessoires	10.000	Pour imprévus
042	71355	Variation stocks	950.000	Ecriture d'ordre
-	-	Total :	960.000	

2 - Section d'investissement

Ressources

Chap.	Article	Libellé	Montant	Explications
16	1641	Emprunts en euros	1.449.997	Besoin de financement issu de la section d'investissement.
040	3555	Stock terrains aménagés	950.000	Ecriture d'ordre
-	-	Total :	2.399.997	

Emplois

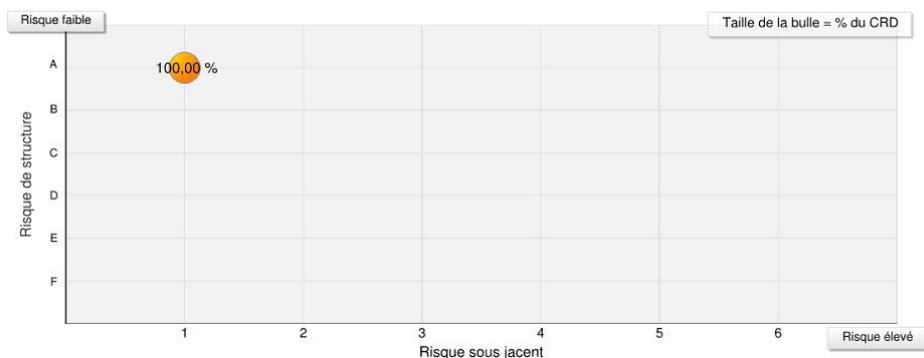
Chap.	Article	Libellé	Montant	Explications
001	-	Solde d'investissement reporté	2.389.997	Reprise résultat 2016
040	3555	Stock terrains aménagés	10.000	Ecriture d'ordre
-	-	Total :	2.399.997	

A noter que le déficit diminue ces dernières années avec les abondements en provenance du budget principal pour s'établir à 2,4M€ fin 2016.

3 – Endettement

Attention, les données qui suivent ne portent pas sur des emprunts contractualisés auprès d'un organisme financier, mais sur des avances consenties par le budget principal. Ces avances sont imputées à un compte de la classe 16 et sont donc intégrées aux états de la dette.

Analyse des risques :



L'intégralité des emprunts souscrits (100%) sur ce budget annexe sont classés 1A, soit la classification la moins risquée.

Analyse par type de taux :

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)
3 900 000 €	0,00%

S'agissant d'avances versées par le budget principal, le taux moyen payé au 1^{er} janvier 2017 atteint 0%, tout comme pour les années passées.

4 – Bilan prévisionnel de clôture

Compte tenu des éléments d'informations connus en ce début d'année 2017, le bilan prévisionnel de clôture de ce budget annexe est le suivant :

LOTISSEMENT AGEL	DEBIT	CREDIT	Commentaires
Résultat de clôture 2015	3 139 997		
Réalisations 2016 :			
Subvention du budget principal		950 000	
Avance du budget principal		750 000	
Résultat de clôture 2016	1 439 997		
-- prévisionnel --			
rembst avance du budget principal	3 900 000		
Frais accessoires	10 000		
Subvention de fonctionnement en provenance du budget principal		725 000	somme en provenance de l'excédent dégagé par le budget annexe de la Longue Haie
Subvention du budget principal au titre de la participation à la réalisation des équipements publics		2 000 000	Hypothèse subvention d'équipement qui augmente de +500k€ par rapport à la prévision mentionnée avec le BP 2016 (1)
Ventes à venir :			
Agel 1 lots 6B, 3Ca, 3Cb, 3E, 4B, 7A et 7B		1 815 380	ventes prévisionnelles au-delà de 2017 (1)
Agel 2 lots 2A, 2B et 3		792 260	Hypothèse ensemble lots affecté à l'habitat (1)
totaux >>	5 349 997	5 332 640	
Bilan prévisionnel (déficit estimé)	-17 357		

(1) montants minorés 'forfaitairement' de -30% par rapport aux prévisions mentionnées au bilan prévisionnel joint aux projets de BP2016 compte tenu de la baisse de la densification des constructions.